

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

**Délibération 2022-17**

**OBJET : Compte Administratif 2021**

Le 6 avril 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	38
Désignés : .....	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents : .....	14
Visio : .....	0
Votants : .....	22
Procurations .....	3
Date de la convocation : 31 mars 2022	

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

##### **Membres suppléants :**

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### Procurations :

Caroline JOUSSEMET donne procuration à Jean-Pierre DERMIT

Denise LAURENT donne procuration à Christophe ULIVIERI

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO

#### Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20220406-2022-17-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

M EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021					
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)		1 590 130,21		2 670 062,94		4 260 193,15
Opérations de l'exercice	7 734 263,07	6 458 549,85	34 094 412,02	33 951 339,22	41 828 675,09	40 409 889,07
<b>TOTAUX</b>	<b>7 734 263,07</b>	<b>8 048 680,06</b>	<b>34 094 412,02</b>	<b>36 621 402,16</b>	<b>41 828 675,09</b>	<b>44 670 082,22</b>
Résultats de clôture avant correction		314 416,99		2 526 990,14		2 841 407,13
Restes à réaliser	641 957,23	1 025 000,00			641 957,23	1 025 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 376 220,30</b>	<b>9 073 680,06</b>	<b>34 094 412,02</b>	<b>36 621 402,16</b>	<b>42 470 632,32</b>	<b>45 695 082,22</b>
RESULTATS DEFINITIFS		<b>697 459,76</b>		<b>2 526 990,14</b>		<b>3 224 449,90</b>
RESULTATS DEFINITIFS APRES CORRECTION		<b>1 419 579,50</b>		<b>2 526 990,14</b>		<b>3 946 569,65</b>

La présentation ci-avant du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Syndicat fait apparaître un résultat excédentaire de la Section d'Exploitation de 2 526 990,14 €.

Le résultat de la Section d'Investissement s'élève ainsi à 314 416,99 €, mais il convient de rectifier une erreur de plume dans la reprise du résultat d'investissement de l'année 2020. Ce dernier étant de 2 312 249,95 €, comme mentionné sur le Compte de Gestion de l'exercice, et non de 1 590 130,21 €, le résultat de la Section d'Investissement des opérations de l'année 2021 à reporter s'élève à 1 036 536,73 €.

Enfin, il est nécessaire de tenir compte des « Restes à Réaliser » à l'issue de l'exercice 2021 pour des montants de 641 957,23 € en dépenses et 1 025 000,00 € en recettes. Cela conduit à un résultat de clôture de la Section excédentaire à hauteur de 1 419 579,50 €.

Le solde global d'exécution s'élève par conséquent à 3 946 569,65 € (excédent) après prise en compte de la rectification du résultat de la Section d'Investissement expliquée ci-avant.

Le Conseil Syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Monsieur LEONETTI quitte la salle pour le vote.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20220406-2022-17-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2022  
Date de réception préfecture : 08/04/2022